

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/57
1^{er} décembre 1999

(99-5266)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: français

CÔTE D'IVOIRE

Déclaration de M. Guy-Alain Emmanuel Gauze Ministre de la promotion du commerce extérieur

Le fait que la troisième Conférence ministérielle de l'OMC se tienne à Seattle, cette grande et belle cité industrielle américaine, revêt plein de signification. Cette rencontre, qui inaugure le cycle du millénium, illustre notre commune volonté de conquête incarnée par le symbole de liberté que représentent les États-Unis d'Amérique.

C'est donc à dessein que je voudrais, en vous remerciant, Mme la Présidente, adresser au nom de la délégation ivoirienne la gratitude de mon pays à nos hôtes, au Directeur général de l'OMC, M. Mike Moore, et à son équipe, dont la disponibilité au service d'une plus grande intégration des pays en développement force le respect.

Le régime du commerce international issu du Cycle d'Uruguay avait imposé à la Côte d'Ivoire des réformes en profondeur de sa politique commerciale, dans un sens que reflétaient déjà les mesures de libéralisation autonome mises en œuvre par le gouvernement dans le cadre des différents programmes d'ajustement structurel des années 80.

Compte tenu des efforts ainsi accomplis, la Côte d'Ivoire voudrait vous faire partager ses préoccupations qui sont solidaires de celles des pays en développement sur la nécessité de favoriser une insertion progressive et équilibrée dans le système commercial multilatéral afin de tenir compte des niveaux de développement inégaux des États Membres de l'OMC.

La troisième Conférence ministérielle apparaît ainsi comme une occasion de créer les conditions d'une répartition plus équitable des avantages découlant de la globalisation de l'économie. Il s'agit aussi de prendre en compte les aspirations des pays en développement en donnant un contenu concret aux différents accords, de sorte qu'ils reflètent la spécificité de nos économies encore fragilisées par le poids de la dette et la récurrence des chocs extérieurs.

À cet effet, il est important de remédier à l'application, jugée arbitraire, de procédés commerciaux comme les mesures sanitaires et phytosanitaires, les crêtes tarifaires, les mesures antidumping et les droits compensateurs à l'encontre des produits originaires des pays en développement, mesures qui, dans les faits, constituent de véritables obstacles techniques au commerce.

La Côte d'Ivoire réaffirme ici et maintenant son engagement à être un partenaire crédible et loyal des autres pays Membres de l'OMC et reste solidaire des décisions prises à Marrakech.

Cependant, nous souscrivons aux préoccupations exprimées par les pays en développement relatives au programme de réforme agricole qui pourrait être adopté au cours de cette réunion. Il

importe que cette réforme n'induisse pas des effets négatifs sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

S'agissant du problème crucial de la compétitivité des économies des pays en développement et des contraintes exercées sur l'offre, la solution à notre avis réside dans une meilleure collaboration entre l'OMC, le FMI, la Banque mondiale et les autres institutions financières internationales, partenaires au développement en vue d'une cohérence efficiente des politiques économiques.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire, dont l'intégration africaine demeure un impératif au cœur de sa stratégie de développement, prend une part active à la mise en œuvre des politiques économiques sous-régionales et régionales notamment dans le cadre de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Nous sommes résolument engagés à renforcer la dynamique d'intégration pour favoriser l'émergence d'un espace communautaire ouest-africain, facteur de l'insertion harmonieuse de nos États dans le commerce mondial, car nous sommes convaincus que la création ou le renforcement des regroupements commerciaux régionaux participe à la consolidation des échanges, à l'accroissement de la compétitivité des économies ainsi intégrées en termes d'économie d'échelle en favorisant l'approfondissement des principes et processus démocratiques et l'ouverture de vastes marchés intégrés sur l'extérieur.

La mondialisation est, nous en sommes tous convaincus, une chance pour nos entreprises et nos économies dans la mesure où elle stimule l'innovation et la croissance. Mais la mondialisation est aussi une source d'inquiétude car, comme vous le savez, elle met en compétition des pays aux niveaux de développement inégaux et impose des ajustements souvent douloureux. Elle apparaît donc comme un acquis fragile qui induit quelquefois des réactions de protectionnisme. L'OMC a par conséquent un rôle décisif à jouer pour permettre à tous nos États de tirer des avantages mutuels du processus en cours, en créant les conditions d'un développement durable et d'une croissance soutenue pour tous.

Les pays en développement souhaitent avoir le temps de s'ajuster aux changements inhérents aux mutations en cours, tant au plan des règles que de la pression exercée par les mesures d'ouverture des marchés. C'est cette vision que traduit le concept de mondialisation à visage humain que nous voulons voir la communauté internationale partager avec la Côte d'Ivoire. Autrement dit, il s'agit de s'accorder sur la dimension sociale de la mondialisation qui commande une large concertation pour favoriser la lutte contre la pauvreté, favoriser l'emploi, l'accès aux soins de santé, l'éducation, plutôt que de privilégier exclusivement la déréglementation à tout crin et l'intensification des forces compétitives. Faut-il rappeler que dans l'économie mondiale un avantage comparatif, donc compétitif, ira aux pays dotés d'une forte cohésion sociale fondée sur l'investissement dans la formation, l'éducation et les soins de santé.

Dans cette perspective, je voudrais mettre un accent particulier sur les questions liées au commerce et à l'investissement. La faiblesse des flux financiers en direction des pays en développement, notamment ceux d'Afrique, est inquiétante. Une réaction énergique et appropriée est indispensable pour éviter la menace de marginalisation accrue qui pèse sur les pays africains.

Face à ce risque majeur de marginalisation de nos pays, le maintien d'accords asymétriques sur une période transitoire suffisante pour soutenir nos efforts nous paraît indispensable.

C'est à ce prix seulement que nos pays pourraient avoir leur part de l'augmentation du revenu mondial estimé à 500 milliards de dollars d'ici à l'an 2005.

La Côte d'Ivoire manifeste son adhésion à la notion de l'approche intégrée de l'assistance technique développée par l'OMC au cours de ces dernières années. Cette notion devrait être renforcée

et améliorée afin de contribuer au développement réel des capacités nationales de tous les pays en développement sans exclusive.

Nous sommes convaincus que l'intégration des pays en développement au système commercial multilatéral reste encore un défi majeur à relever et que, pour ce faire, l'application par les pays développés Membres de l'OMC de la clause d'habilitation et des dispositions relatives à un traitement différencié et favorable devrait conduire nos pays à une participation plus efficiente au système commercial multilatéral.

Enfin, nous avons la conviction que l'OMC doit jouer un rôle majeur dans la libéralisation des échanges et du développement durable en œuvrant à la réalisation de la Déclaration de Rio.

Les défis auxquels nous devons tous ensemble faire face concernent les trois quarts des pays Membres de l'OMC dont les populations vivent quasiment au-dessous du seuil de pauvreté au moment où la poussée irrésistible de la révolution technologique, notamment dans les secteurs des télécommunications et de l'information, ouvre de vastes possibilités au monde.

Il est impératif pour ce faire que l'OMC prenne suffisamment en compte la notion de commerce lié au développement durable, équitable et équilibré dans le processus d'une intégration globale de toutes les économies.

C'est l'un des défis majeurs que nous devons relever ensemble pour répondre aux espérances du nouveau millénaire qui imposent que ce cycle de négociations que nous inaugurons soit qualifié de cycle du développement.
